

## Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 194-2013  
Type d'intervention: Interpellation  
Motion ayant valeur de directive:   
N° d'affaire: 2013.1013

Déposée le: 09.08.2013

Motion de groupe: Non  
Motion de commission: Non  
Déposée par: Guggisberg (Kirchlindach, UDC) (porte-parole)  
Heuberger (Oberhofen, Les Verts)

Consignataires: 0

Urgence demandée: Oui  
Urgence accordée: Oui 05.09.2013

N° d'ACE: du  
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale  
Classification: -  
Proposition du Conseil-exécutif:



### EOS 2014: les économies proposées dans le secteur de la santé soulèvent des questions

Selon le rapport EOS (p. 45), l'indice du champ d'activité « Santé, autre » est de 100, ce qui donne un potentiel d'épargne de 8 millions de francs. Or, les prestations de soins ambulatoires présentent un indice qui aujourd'hui déjà est nettement inférieur à la barre des 92 pour cent. Pourtant, c'est ce secteur à lui seul qui fait les frais des mesures d'économie du champ d'activité « Santé, autre » et bien au-delà des 8 millions, puisque les économies proposées représentent environ 20 millions de francs. Voilà un procédé qui suscite des questions.

#### Question 1

Quelles institutions, organisations et prestations classe-t-on exactement dans la rubrique « Prestations de soins ambulatoires » ? Les centres de puériculture, les soins post-aigus, l'aide et les soins à domicile, la réadaptation, les cures, les soins prodigués par les proches, etc. entrent-ils dans cette catégorie ?

## Question 2

Dans l'analyse des finances publiques du canton de Berne menée par BAK Basel, la notion de « prestations de soins ambulatoires » est définie comme suit (p. 271) :

Code		en mio de CHF
<b>42</b>	<b>Prestations de soins ambulatoires</b>	<b>84 731</b>
421	Prestations de soins ambulatoires, prestations de soins à domicile, sociétés de samaritains, etc.	66 977
422	Services de sauvetage	17 754

Les postes 421 et 422 ne concernent manifestement pas uniquement les services de maintien à domicile. Le Conseil-exécutif peut-il donner des chiffres très précis en les ventilant entre tous les sous-comptes ?

## Question 3

Dans quelle proportion les différentes institutions de la catégorie 421 sont-elles concernées par les économies ?

## Question 4

Quelle est la proportion (exprimée en pour-cent et en francs) imputable à l'élargissement des mandats des institutions (centres de puériculture p. ex. du fait de la cantonalisation, redistribution des degrés de soins dans les établissements, soutien du travail bénévole) ?

## Question 5

A en croire la SAP, le coût des soins ambulatoires a augmenté de 16 pour cent entre 2011 et 2012. Quelle part de cette augmentation (en prenant comme hypothèse que les 16% correspondent à 100%) est imputable au subventionnement des fournisseurs privés de prestations introduit en 2012 ?